

**Département de l'Indre
Commune de Ceaulmont**

**Compte-Rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2022
Délibérations consultables en mairie du 30 juin 2022 au 30 août 2022
pendant les horaires d'ouverture de la mairie**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CEAULMONT, légalement convoqués en date du 14 juin deux mille vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre PETITGUILLAUME, Maire

PRÉSENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, Mme Anne-Laure BODIN, M. Gilles LOUSTALOT, M. Jérôme GABILLAUD, M. Nicolas ROUTET, M. John LE MENTEC, Mme Julie JAOUEN, M. Loïc HÉMERY, Mme Françoise VALENTIN, M. Frédéric SIMON, Mme Paméla GAUTIER, M. Jean-Marc DAVID, Mme Séverine GABILLAUD, Mme Pascale ADAM.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine AUMAITRE (a donné pouvoir à M. Pierre PETITGUILLAUME)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure BODIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2022

Le Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2022 a été adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Débat sur la Protection Sociale Complémentaire

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, il est prévu au III de l'article 4 que « *les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance soit avant le 17 février 2022* ».

Le Maire expose donc la présentation sur le sujet de la protection sociale complémentaire au Conseil Municipal, qui après en avoir débattu, en prennent acte.

2 – Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de publier les actes sous forme électronique.

3 – Inscription de chemins ruraux et de voies communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées P.D.I.P.R.)

Dans le cadre des lois de décentralisation du 22 juillet 1983 et de la loi sur le sport du 6 juillet 2000, révisée en décembre 2004, avec l'aide du Conseil Départemental de l'Indre, la commune de CEAULMONT décide d'intégrer l'opération de mise en place du nouvel itinéraire de Grande Randonnée « Les Chemins de la Guerre de Cent ans » engagée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P) et de procéder à l'inscription de nouveaux chemins ruraux et de voies communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), si nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet.

4 – Délibération concernant une rétrocession d'une concession funéraire à la Commune de Ceaulmont

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme MARBACH Claude, acquéreurs d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal des Granges le 25 novembre 1983, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté contre le remboursement de la somme de 91.47 €, cette concession n'étant pas utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant vide de toute sépulture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire.

5 – Délibération Tableau des Effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la Commune de Ceaulmont comme suit :

- 1 agent administratif à temps complet
- 2 agents techniques à temps complet
- 1 agent technique à mi-temps
- 3 agents en scolaire et périscolaire (Cantinière, ATSEM, Accompagnatrice Transports scolaires)

6 – Cadencement Amortissement Extension Basse Tension

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux relatifs à l'extension de la Basse Tension par le SDEI ont été effectués dans plusieurs villages dans les années 2010 – 2011 – 2012 – 2013 – 2015 pour un montant total de 9 885.23 €.

La trésorerie nous demande d'établir un cadencement d'amortissements sur ces travaux.

7 – Demande de subvention de l'Association Sportive du Lycée Rollinat d'Argenton-sur-Creuse pour les championnats de France d'escalade UNSS

Dans le cadre des championnats de France d'escalade UNSS organisés à ARNAS (69400) du 18 au 21 mai 2022, huit élèves grimpeurs du lycée Rollinat d'Argenton-sur-Creuse, dont un élève est originaire de la commune de Ceaulmont, se sont illustrés lors des phases précédentes en décrochant les titres départementaux puis académiques ;

Vu la demande de subvention déposée par l'association sportive du Lycée Rollinat d'Argenton-sur-Creuse ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'association sportive du Lycée Rollinat d'Argenton-sur-Creuse.

8 – Délibération concernant la vente et le bornage d'une partie de la Parcelle A 137 au lieudit « Le Multon »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle A 137 située au lieudit « Le Multon », route du Moulin Neuf, par la SARL Jardins en Vallée.

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle à la SARL Jardins en Vallée et de procéder au bornage de la parcelle et du chemin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de 789.60 € du géomètre expert et la vente d'une partie de la parcelle A 137 à la SARL Jardins en Vallée.

9 – Révision des Tarifs de la Cantine scolaire

En raison de l'augmentation des denrées alimentaires, il est proposé de majorer le tarif de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de la cantine scolaire à 2.45 € à compter du 1^{er} septembre 2022.

Questions diverses

1 – Création d'emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

La délibération pour la création d'emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe est reportée à une date ultérieure, après la réunion de la Commission du Personnel prévue le lundi 5 septembre 2022 à 8 H 30.

2 – Accueil de Loisirs d'Argenton

A compter du mois de juillet 2022, la Commune d'Argenton-sur-Creuse, en coopération avec les communes de Saint-Marcel, Le Pêchereau et le Pont Chrétien, reprend la gestion de l'Accueil de Loisirs auparavant organisé par le Cercle Laïque Culturel dans les locaux de l'école du Pêchereau.

Le Conseil Municipal décide d'attendre d'avoir des informations administratives et financières complémentaires pour prendre une décision d'adhésion dans cet accueil de loisirs.

3 – Dérogations scolaires

Pour préserver notre école Roland Despains et le maintien des effectifs, les dérogations scolaires demandées seront systématiquement refusées. Un avis défavorable a été mis à deux demandes de dérogation.

4 – Travaux de sécurité de la RD 913

Le planning effectué par le Bureau d'études DB est prêt. Nous sommes dans l'attente de l'acceptation des subventions. Le dossier « demande de prêt » à la Banque des Territoires est prêt également. Les travaux débuteront en septembre.

5 – Projet « Itinéraires Cyclotouristes »

Le projet « Itinéraires Cyclotouristes » porté par la Communauté de Communes est en passe d'être opérationnel.

Ces coffrets seront mis à disposition du public dans les différents bureaux de l'Office de Tourisme moyennant la somme de 10 €.

Un panneau sera installé à Chenet pour informer de ces itinéraires.

6 – Repas des Aînés

Mme Françoise VALENTIN rappelle que le repas des Aînés aura lieu le dimanche 27 novembre 2022. L'après-midi sera animé par Mme Carine ACHARD, déjà venue l'année précédente et le repas sera assuré par M. FOURNIER (à confirmer).

7 – Plage de Chenet

Mme Julie JAOUEN signale que la plage de Chenet n'est pas très bien entretenue.

8 – Club de Football

Mme Julie JAOUEN a contacté le Président du club de football afin d'obtenir le calendrier des matchs pour permettre aux agents de tondre le terrain en temps et en heure.

Il a été signalé que la Municipalité n'avait pas reçu d'invitation en bonne et due forme pour le méchoui organisé par le Club de Football.

9 – Compte-Rendu de réunions

M. Jean-Marc DAVID nous fait un petit rapport des différentes réunions auxquelles il a assisté :

- AIDAD : l'association est dissoute et reprise par l'ASMAD.
- Syndicat Mixte d'Eguzon : le montant de la participation reste le même.
- Comité de Défense de la Gare d'Argenton : les Intercités sont en mauvaise posture. Le combat pour le maintien et l'obtention de points d'arrêt en gare d'Argenton reste une évidence.